

Cfdt Interco

Section des agents de la collectivité territoriale de Chiconi

**Mairie de Chiconi
Rue de bilambou
97670 Chiconi**

Chiconi, le 27 mai 2015

A

Monsieur le Maire de la
Commune de Chiconi

Objet : éclaircissement des revendications des agents communaux de Chiconi

Monsieur le Maire,

En réponse à votre intervention télévisée d'hier sur le plateau Mayotte première télévision, nous vous informons que les agents communaux ne sont pas contre le changement ni la réorganisation de service proposé par votre équipe municipale. Nous ne revendiquons que le départ du DGS car nous estimons que ce dernier n'est pas capable de manager notre collectivité.

Nous reprochons à notre DGS les actes suivants :

- ❖ Pourquoi n'est t-il pas au courant du recrutement massif des agents de ces derniers temps ?
- ❖ S'il n'avait pas vraiment accès au contrôle de budget de la mairie, pourquoi n'a-t-il pas réagi ? ne faudrait-il pas avertir les autorités compétentes (service de l'Etat, contrôle de l'égalité, chambre régionale des comptes etc....) pour réagir ?
- ❖ Des courriers qui lui sont adressés par les chefs des services restent sans réponse.
- ❖ Manque d'autorité envers les personnels. Voire même sous l'ordre des certains agents.
- ❖ Le poste de DGS est un poste fonctionnel, donc le Maire peut décider à n'importe quel moment pour s'en débarrasser de son DGS. Il y a le centre de gestion qui peut lui prendre en charge. La liste d'aptitude du centre de gestion peut même proposer des candidats qui pourront apporter une bouffée d'air à la collectivité
- ❖ Comment l'autorité territoriale prépare telle cette future longue absence du DGS qui part sous peu pour une formation d'un an en France métropolitaine
- ❖ En formation hors du territoire comment pourra t-il mener à bien les missions d'un DGS d'une collectivité mal en point n'ayant pas été capable de les assumer les 13 années passées.
- ❖ Si le Maire est au courant de certains problèmes causer par le DGS mais sa position reste inchangée donc les agents demandent au Maire que toutes les conditions de travail soient réunies, on ne doit plus toucher aux salaires des agents

- ❖ Les 50% du personnels sont bloqués dans le corps transitoire équivaut à la catégorie « C' » ; nous sommes pertinemment convaincus de ce choix fait de manière exprès pour faire plonger encore plus les agents municipaux dans la précarité
- ❖ Le suivi de carrière des agents : nous avons tous été sanctionnés ; par (conjoncture) une diminution de salaire le mois de janvier dernier
- ❖ Le gel total des primes corps (C') pour leur maintien au niveau du SMIG
- ❖ L'ensemble des arrêtés des agents, à l'exception de celui du colosse sont rédigés de façon unique et uniforme (avancement à taux maximal) aucun cas d'avancement à taux minimal ou moyen
- ❖ Les difficultés budgétaires catastrophiques de la mairie pourront affecter l'évolution normale de carrière des agents.
- ❖ Soutien par le DGS du gèle de la prime accordée aux agents du corps transitoire, catégorie C' palliant jusque là la sous rémunération.

A titre d'information, vous n'êtes pas sans savoir, M le Maire que le DGS malgré sa courte mise au placard de deux mois sur 13 ans disposait bel et bien d'un ordre de mission d'un DGS qui lui avait été remis le 13 mai 2008 par l'ancienne autorité qu'il accuse de l'avoir mis « au placard ».

Ci-après une partie du contenu de l'ordre de mission :

- ❖ « assistance à l'autorité territoriale pour la définition des orientations stratégique de la collectivité
- ❖ Participation à la définition du projet global de la collectivité qui vise au développement du territoire envers la population
- ❖ Mise en œuvre des orientations politiques publiques définies par l'autorité territoriale
- ❖ Veille au plan stratégique, médiation avec l'environnement institutionnel, économique et social au service de la politique publique,
- ❖ Coordination et pilotage de l'équipe de direction,
- ❖ Tenue régulière de réunion hebdomadaire de direction en présence du Maire,
- ❖ Impulsion de projets stratégiques,
- ❖ Supervision du management des services,
- ❖ Définition d'une stratégie financière et économique,
- ❖ Elaboration d'un système d'évaluation du budget
- ❖ Définition des procédures administratives (gestion des circuits de courriers, parapheurs, communication interne transparente etc.)

De ce fait Monsieur, le Maire, nous estimons vous apporter suffisamment d'éléments pour que vous puissiez prendre position à nos revendications ici précitées.

La secrétaire générale de la CFDT
Section commune de Chiconi

SAINDOU Oumar